



Arundel le 27 août 2026

Objet : Avis de convocation à la prochaine séance extraordinaire

Je vous avise que vous êtes convoqué à la prochaine séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité du Canton d'Arundel.

Cette séance aura lieu le **mardi 1^{er} septembre 2026 à 17h30** à l'hôtel de ville, 2 rue du Village, à Arundel.

Le projet d'ordre du jour est le suivant:

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PÉRIODE DE QUESTIONS
4. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS
 - 4.1 Troisième adoption - Règlement No. 111.1-2026 modifiant les règlements du plan d'urbanisme Nos. 111 à 115 et abrogeant le règlement 285 relatif aux projets d'aménagement d'ensemble et les plans d'implantation et d'intégration architecturale
 - 4.2 Troisième adoption - Règlement 312-2026 Relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
5. LEVÉE DE LA SÉANCE

A noter : la période de questions ne peut traiter que les sujets et les affaires mentionnés dans l'ordre du jour. Également à noter qu'aucune demande de processus référendaire n'a été reçue à l'égard des seconds projets de règlement

Philip Toone, Greffier-trésorier

I hereby give you notice of the next special meeting of the Municipal Council of the Municipality of the Township of Arundel.

*This meeting will be held on **Tuesday September 1, 2026**, at 5:30 p.m. at the Town Hall situated at 2, rue du Village, in Arundel.*

The proposed agenda is as follows:

1. ESTABLISHMENT OF QUORUM AND OPENING OF THE MEETING
2. ADOPTION OF AGENDA
3. QUESTION PERIOD
4. NOTICE OF MOTION AND BYLAWS
 - 4.1 Third adoption - Bylaw 111.1-2026 Amending Urban Planning Bylaws Nos. 111 to 115 and Repealing Bylaw 285 concerning Comprehensive development plans, and Site planning and architectural integration plans
 - 4.2 Third adoption - Bylaw 312-2026 relating to specific construction, alteration or occupancy proposals for an immovable (SCAOPI)
5. ADJOURNMENT OF MEETING

Please note that question period may only deal with the subjects and business mentioned on the agenda. Also note that no request was received pertaining to proceeding with a referendum process.